



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N° 1868 du 15 Février 2023

Le Chef de l'Etat a échangé avec le Président d'Interpol

Le Président de la République, S.E.M Alassane OUATTARA, a échangé, ce mercredi 15 février 2023, au Palais de la Présidence de la République, avec le Président d'Interpol, le Général-Major Ahmed Naser AL-RAISI.

Le Président d'Interpol qui est à Abidjan dans le cadre d'une tournée générale des quatre Bureaux Régionaux d'Interpol en Afrique, a salué l'expertise du Personnel du Bureau d'Abidjan qui couvre toute la Région ouest- africaine, ainsi que le leadership et le professionnalisme des autorités ivoiriennes en charge de la sécurité.

Il a tenu à remercier et féliciter particulièrement le Chef de l'Etat dont le leadership a permis à la Côte d'Ivoire d'être citée en exemple en matière de lutte contre la criminalité organisée et toute autre forme de criminalité grave.

Le Général-Major Ahmed Naser AL-RAISI a souligné avoir marqué, au cours de l'entretien avec le Président Alassane OUATTARA, son engagement à accompagner les pays de la sous-région afin de rehausser leur niveau de sécurité, en particulier celui de la Côte d'Ivoire, un pays qui entretient d'excellentes relations de coopération avec Interpol.

A cet égard, il a promis tout son soutien en vue du renforcement de cette coopération avec notre pays.

Pour terminer, le Président d'Interpol a souhaité un avenir prospère au peuple ivoirien, dans la sécurité et la paix.

Le Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République, M. Fidèle SARRASORO, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Général Vagondo DIOMANDE et le Directeur Général de la Police Nationale, le Général Youssouf KOUYATE, ont pris part à la rencontre.

Notons qu'avant cet entretien, le Président de la République a présidé dans la matinée, un Conseil des Ministres qui a adopté, au titre des mesures générales, un décret

portant ouverture des frontières terrestres de la Côte d'Ivoire, fermées effectivement depuis le 22 mars 2020, dans le cadre de la lutte contre la pandémie à coronavirus. Cette mesure entre en vigueur à compter de ce mercredi 15 février 2023, à minuit.

Le Conseil des Ministres a également adopté, au titre du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, en liaison avec les Ministères concernés, un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes en Situation de Handicap (FIPPSH).

Ce Fonds a pour mission de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des travailleurs handicapés suite à un accident de travail ou à une maladie professionnelle en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :

Eric DRO DIOMANDE, Direction de la Communication / Département Presse et Multimédia

Tél : (+ 225) 27 20 31 44 89 – 07 49 40 00 63

E-Mail: eric.dro@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci